Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260922-CCAS2026_021-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 22 septembre 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 9 ; de votants = 12

AFFAIRE N° 2026-21 – OBJET : Mise à disposition logement d'urgence des Charrières M. CHOPIN Matthieu

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe, Mme LEOST-TRÉMEL Françoise, DEGUEN Antoine, FROSTIN Séverine, FAUCHE Sylvain, GOUY Nadège, LE LEURCH Jean-Michel, MARCHIX Maëva, ROUSSELLE Aurore.

ÉTAIENT EXCUSÉS : RUISSEAU Bénédicte, LESAICHERRE Didier (pouvoir donné à M. FAUCHE), LUCAS Marie (pouvoir donné à M. le Maire), PEYROTTES Claire (pouvoir donné à Mme LEOST-TREMEL), URVOY Yolande.
ABSENT : LEMERRER Emmanuel

Secrétaire de séance : M. LE LEURCH Jean-Michel

<< >>

Par délibération du 11 Décembre 2008, le C.C.A.S a accepté la gestion du logement d'urgence en ce qui concerne son attribution et l'encaissement de l'indemnité d'occupation.

Le Conseil d'Administration,

Prend acte et valide, la mise à disposition du logement d'urgence sis « 31, Rue Sainte Anne » à :

- **M. CHOPIN Matthieu,** pour trois mois (du 15 septembre 2026 jusqu'au 15 décembre 2026), renouvelable une fois.

FIXE le forfait d'occupation à 5 €/Jour/Adulte et 3 €/Jour/Enfant de – de 15 ans. Un titre de recettes sera adressé aux intéressés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE QUEVERT Côtes d'Armor